



Texte biblique

Une tradition sans texte

Loi orale

Certaines lois religieuses héritées de la tradition pharisienne sont de pures énonciations de la tradition orale, qui ne reposent sur aucun verset.

Pour dire que ce principe est purement oral, le Talmud parle de "lois qui flottent dans l'air", c'est-à-dire sans appui scripturaire.

משנה מסכת חגיגה פרק א משנה ח

היתר נדרים פורחין באויר ואין להם על מה שיסמכו הלכות שבת חגיגות והמעילות הרי הם כהררים התלויין בשערה שהן מקרא מועט והלכות מרובות הדינין והעבודות הטהרות והטומאות ועריות יש להן על מי שיסמכו הן הן גופי תורה:

Michna Haguiga 1.8

La faculté qu'ont les maîtres de relever quelqu'un des vœux qu'il a prononcés, c'est quelque chose qui "vole en l'air" et n'a pas sur quoi s'appuyer. Les lois concernant le Chabat, les offrandes des fêtes, l'usage abusif et illicite de ce qui est propriété du sanctuaire sont comme des montagnes suspendues à un cheveu, car les textes bibliques ne sont qu'en petit nombre et les lois sont nombreuses. Quant aux lois concernant biens et personnes, les différents services du culte, les situations de pureté et d'impureté, les unions interdites, elles ont sur quoi s'appuyer, elles constituent fondamentalement le corps de la Tora.

Source : Yeshaya Dalsace